

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne</p> <p style="text-align: center;">66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;"><b>N° DL2023-0199</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du Conseil :</p> <p style="text-align: center;"><b>17 JUILLET 2023</b></p>
<p><b>APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX SUR RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET EAUX USÉES AINSI QUE LES PRESTATIONS DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE LA CC ACVI</b></p>	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 17 juillet à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 juillet 2023, à la Salle du Préau, située Place de la Mairie à Saint-André 66690, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Guy VINOT, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, , Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtizia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine PARRA, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Anne MAURAN donne procuration à Jean-Michel SOLE, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Guy VINOT, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Nicolas GARCIA donne procuration à Annie PEZIN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER donne procuration à Roland CASTANIER, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Grégory MARTY donne procuration à Patricia HECQUET, José BELTRA donne procuration à Vincent NETTI, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Jacques GODAY donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS.

**Était absent :**

Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 49

Nombre de procurations : 15

**Secrétaire de Séance :**

Samuel MOLI

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20230717-DL2023-0199-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2023  
Date de réception préfecture : 24/07/2023

L'accord cadre concernant à la fois une prestation de service en appui de la régie sur les astreintes et l'ensemble des travaux d'investissement à réaliser sur les réseaux d'eau et d'assainissement arrivant à son terme le 06 septembre 2023, un appel d'offres ouvert (articles R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique), sous la forme d'un accord-cadre avec minimum et maximum (articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique), a été lancé le 20 avril 2023.

Le marché proposé est un accord-cadre avec l'émission de bons de commande, pour un montant mini de 1 500 000.00-€-HT / maxi de 6 500 000.00-€-HT sur une durée d'une année reconductible deux fois.

La commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie le vendredi 7 juillet 2023, a fait le choix de retenir l'offre du groupement d'entreprises solidaire SARL SOL FRERES/SAS FABRE FRERES/SADE C.G.T.H, dont le mandataire désigné est la société SARL SOL FRERES domicilié 11 traverse de Saint André à PALAU DEL VIDRE (66 690) -pour un montant mini de 1 500 000.00-€ HT (un million cinq cents mille euros) et maxi de 6 500 000.00-€ HT (six millions cinq cents mille euros) pour une durée d'un an renouvelable deux fois ;

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur le choix de la CAO tel que proposé ci-dessus.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** le choix de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) qui propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises solidaire SARL SOL FRERES/SAS FABRE FRERES/SADE C.G.T.H, dont le mandataire désigné est la société SARL SOL FRERES domicilié 11 traverse de Saint André à PALAU DEL VIDRE (66 690), pour un montant mini de 1 500 000.00-€ HT (un million cinq cents mille euros) et maxi de 6 500 000.00-€ HT (six millions cinq cents mille euros) pour une durée d'un an renouvelable deux fois,

**Autorise** le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 49

Contre : 0

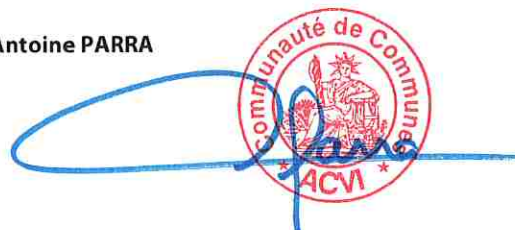
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 19/07/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture  
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**